

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
 Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
 Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
 M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
 M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
 Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SPANC – CONTROLES NEUFS ET EXISTANTS – DEMANDES DE
SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (AELB)
ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 POUR 2019**

**SPANC – CONTROLES NEUFS ET EXISTANTS – DEMANDES DE
SUBVENTIONS A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (AELB)
ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 63 POUR 2019**

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;

Monsieur le Président explique qu'afin d'abonder au financement du service du SPANC des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 et de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne (AELB), au titre des contrôles des installations neuves ou existantes.

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic, des contrôles périodiques, des contrôles pour vente et des contrôles des ouvrages neufs et réhabilités, l'AELB et le Conseil départemental peuvent attribuer des subventions selon des conditions qui leur sont propres.

Après la campagne de diagnostics qui s'est tenue sur la commune de Culhat, la campagne de diagnostics périodique a débuté à Crevant-Laveine en 2018.

Les missions du SPANC comprennent également la réalisation de contrôles des logements existants, à l'occasion des ventes et le contrôle d'installations neuves, à l'occasion des projets de constructions neuves ou de réhabilitation.

Une partie de ces missions peuvent être subventionnées par le Conseil départemental ou par l'agence de l'eau.

De plus l'approbation du 11^e programme de l'AELB au cours de l'automne 2018 a entraîné une modification des conditions d'éligibilité et des enveloppes consacrées aux SPANC.

Pour l'année 2019, la demande de subventions porte sur les nombres de contrôles et le plan de financement figurant dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement			redevances		subvention CD			subvention AELB				
Charges de personnel		Contrôles	Nb de contrôles	prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total		%sub	subv unitaire	sous-total
Salaire	35 000 €	Diagnostics	150	100 €	15 000 €	20%	20 €	3 000 €	160 €	60%	96.00 €	12 480 €
		Contrôle de bon fonctionnement	0	100 €	0 €	20%	20 €	- €		0%	- €	0 €
Charge à caractère général		Contrôle pour vente	60	120 €	7 200 €	20%	24 €	1 440 €		0%	- €	0 €
Charges diverses	21 720 €	Contrôle de conception	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €	100 €	60%	60.00 €	3 000 €
		Bonne exécution	60	100 €	6 000 €	0%	- €	- €	100 €	60%	60.00 €	3 600 €
		Total	320			33 200 €			4 440 €			
TOTAL DEPENSES	56 720 €	TOTAL RECETTES	56 720 €									

AR PREFECTURE

063-246301097-20190207-20190207_16-DE
Reçu le 12/02/2019

CCEDA
CC07/02/2019
(16)

Par conséquent, Monsieur le Président propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement du service prévisionnel pour 2019
- De l'autoriser à demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental du Puy de Dôme et de signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes approuve la demande de subvention à l'AELB et au CD63 pour 2019, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.